

Charges du personnel (enseignant.es et autres ressources humaines) par élève de l'école obligatoire selon le canton de scolarisation, en francs pour l'année 2021

Les charges prises en compte concernent uniquement les écoles publiques, sans les écoles de musique et les écoles spéciales. Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

	Charges du personnel par élève
Suisse	14 772
BE	14 463
FR	12 076
GE	15 535
JU	11 946
NE	13 381
VS	10 587
VD	13 430

Source des données et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.29985928.html> (consulté le 9.01.2024).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).